



Fait à Bordeaux, le 10 novembre 2023

Délibération n°5/2023 – Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés - Projet Travaux confortement digue sur Bègles par Bordeaux métropole

Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés ;

Vu la demande d'autorisation environnementale effectuée par BORDEAUX METROPOLE, pour les travaux de confortement de la digue sur Bègles – Autorisation environnementale relevant de la procédure Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagements,

Considérant les demandes de compléments formulées lors de la phase d'examen du dossier par la cellule technique du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et les réponses apportées par le porteur du projet,

Considérant l'analyse finale du dossier par le Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés,

Après en avoir débattu, il a été décidé :

Article 1 : de donner un avis de compatibilité du projet vis-à-vis des enjeux « pollutions chimiques », « qualité des eaux superficielles et bon état écologique des sous-bassins versants »,

Article 2 : de donner un avis de compatibilité et conformité du projet vis-à-vis de l'enjeu « zones humides » du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés,

Article 3 : de demander au pétitionnaire à ce que le SMIDDEST soit intégré au comité de pilotage du suivi des mesures in situ.

Le Vice-Président de la CLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' and 'J' followed by a long horizontal stroke.

Pierre JOLY